

# Bulletin d'information

## Mot du Maire

Chères concitoyennes et chers concitoyens de Bourrignon,

Souvenez-vous, en l'espace de quelques mois, le Valais a été frappé au cœur par deux tragédies qui ont marqué nos mémoires. Il y a un peu plus d'un an, le 28 mai 2025, une catastrophe sans précédent touchait le Haut-Valais. Un éboulement de glace et de roche, consécutif à l'effondrement du glacier du Birch, a rayé de la carte plus de 90% du village de Blatten dans la vallée du Lötschental.

Aujourd'hui, un an après, les travaux de reconstruction de Blatten sont déjà en cours. Solidaires, les habitants, les Autorités communales et cantonales, la Confédération, ainsi que les amis et autres personnes ont compris qu'il n'y avait qu'une solution pour redonner vie à ce coin de pays : travailler tous ensemble, main dans la main, jour après jour, afin de reconstruire un nouveau Blatten. Cela me rappelle une évidence : ce n'est pas seulement au Conseil communal de faire vivre un village, mais bien à l'ensemble de la population. Chacun doit tirer à la même corde pour le bien de tous.

A cette première épreuve s'est ajoutée, quelques mois plus tard, la tragédie de la Saint-Sylvestre à Crans-Montana. Ce qui devait être une fête entre amis s'est transformée en deuil national, faisant 41 victimes et plus de 100 blessés. Cet incendie, d'une violence inouïe, a plongé notre pays dans l'effroi. Pour ne pas oublier ce terrible événement, le Conseil communal et le Conseil de paroisse ont décidé de planter un arbre au cimetière, en mémoire des victimes.

Heureusement, il y a des nouvelles plus réjouissantes. La réfection des trois tronçons de chemins touche à sa fin. Si la première étape (chemin de la déchetterie) s'est bien déroulée, les travaux du chemin du bas du village ont, eux, été plus longs que prévu, avec une fermeture de route complète de plus de quatre mois. Il a fallu s'armer de patience, mais aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre. Le chemin des Houelets - Les Mermets- Dessus est également terminé, avec même un peu d'avance sur le planning.

Votre Conseil communal a relancé l'étude de la traversée du village auprès des instances cantonales qui ont répondu favorablement à notre demande. Ces travaux d'envergure ont été inscrits à la prochaine planification financière. Les objectifs principaux restent la sécurisation des piétons et la modération de la vitesse.

Les instances cantonales, en collaboration avec l'Association jurassienne des communes ; ont initié le projet de redéploiement des structures communales, rebaptisé RacinesCommunes. Ce projet, qui se veut innovant et participatif, a pour but de proposer une réforme de la carte des communes qui tienne compte de la cohérence territoriale, des identités locales et des organisations de districts. Le Conseil communal ne manquera pas de vous tenir au courant de l'avancée de cet ambitieux projet.

Dans un registre plus festif, je vous invite toutes et tous à participer à la Fête du village qui aura lieu le 11 juillet prochain ainsi qu'aux diverses animations organisées par la Commission d'embellissement. A travers ces moments de convivialité, j'appelle les habitants à s'impliquer davantage dans la vie communale afin de créer une société où chacun et chacune trouve sa place.

Par ailleurs, plusieurs projets avancent :

- l'étude d'un syndicat des eaux sur l'ensemble du Haut-Plateau ;
- l'étude du parc éolien de la Haute-Borne ;

- à la rentrée scolaire d'août, les enfants qui se rendent à l'école de Develier pourront profiter d'infrastructures neuves et modernes.

En revanche, pour des raisons d'économies, les horaires postaux vont à nouveau subir des modifications, avec des suppressions de courses déjà annoncées. Le Conseil communal fera tout son possible pour maintenir des horaires attractifs.

A toutes et tous, je vous souhaite un bel été rempli de petits bonheurs à la hauteur de vos attentes. Je tiens à vous remercier pour votre civisme et votre collaboration. Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de notre village. Je vous donne rendez-vous le 17 juin pour l'assemblée communale où nous prendrons congé de notre caissier communal Roger Fleury, qui nous quitte pour une retraite bien méritée.

Au plaisir de vous croiser prochainement dans les rues de notre commune.

Avec toute mon amitié, je vous souhaite un bel été.

Le maire, Didier Torti

## Assemblée communale

**Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le mercredi 17 juin 2026, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment communal.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2025, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2025 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 31'000.00 pour la mise en place d'un syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier, Pleigne), sous déduction d'éventuelles subventions et donner compétence au Conseil communal pour gérer ce dossier et son financement ;
4. Divers.

## Information sur les points de l'ordre du jour

### **2. Présentation des comptes 2025, ratification des écarts budgétaires, décision**

Les comptes 2025 de la Commune municipale de Bourrignon bouclent avec un bénéfice de Fr. 47'691.67. Les

documents relatifs à ces comptes sont consultables sur le site internet.

### **3. Discuter et voter une dépense de Fr. 31'000.00 pour la mise en place d'un syndicat des eaux des communes du Haut-Plateau (Bourrignon, Mettembert, Movelier, Pleigne), sous déduction d'éventuelles subvention et donner compétence au Conseil communal pour gérer ce dossier et son financement**

Dans le cadre du projet d'interconnexion des réseaux d'eau des communes du Haut-Plateau, un groupe de travail a été créé pour la mise en place d'un syndicat des eaux. A la suite des discussions menées au sein de ce groupe, il a été décidé de présenter une dépense de Fr. 31'000.00 pour la mise en place de ce syndicat.

## Bourses d'études

### **Bourses communales**

Tous les étudiants et apprentis qui souhaitent bénéficier de la bourse communale doivent présenter une demande écrite, accompagnée d'une attestation, au secrétariat communal jusqu'au 30 octobre 2026 (une bourse par formation).

### **Bourses et prêts d'études cantonaux**

En ce qui concerne les bourses cantonales pour l'année 2026/2027, les demandes pourront être déposées à partir du 1<sup>er</sup> août 2026 sur le Guichet virtuel de la République et Canton du Jura.

## Bâtiment communal – Champs de Courcelles 2

A la suite de la vente du bâtiment de l'ancienne école, la bibliothèque en partage a été déménagée dans le hall d'entrée du bâtiment communal. Afin de garantir l'accès à cette bibliothèque, le bâtiment est ouvert, tous les jours, de 08h00 à 21h00.

Le tableau d'affichage et le défibrillateur ont été déplacés sous le préau du bâtiment communal, Champs- de-Courcelles 2.



## Championnats suisses de cyclisme sur route

Les Championnats de Suisse de cyclisme sur route auront lieu les 25, 27 et 28 juin 2026 dans le Jura. Swiss Cycling a confié l'organisation de ce grand événement national à l'Association Tour du Jura, qui recevra le soutien du Vélo-Club Courtételle qui fête, lui, ses 100 ans cette année.

Si Courtételle sera l'épicentre de ces championnats, le parcours empruntera un certain nombre de routes cantonales et communales situées sur le territoire de la commune de Develier, impactant l'accès à Bourrignon.

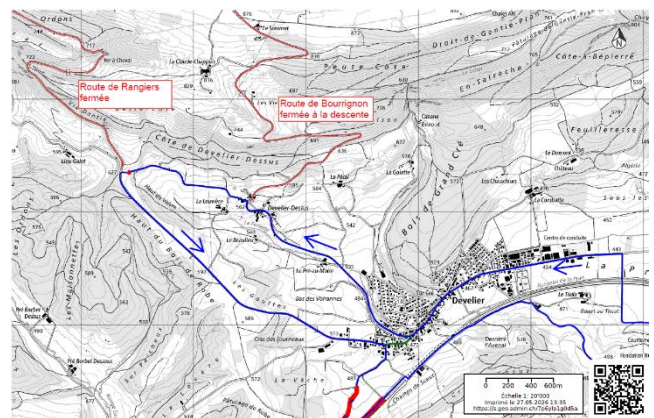
Le comité d'organisation attire votre attention sur le fait que le trafic sera perturbé pendant ces trois jours de compétition. **Il est à noter qu'à tout moment, la traversée de Develier sera praticable dans le sens de la course (sens Delémont – Bourrignon), mais avec de possibles temps d'attente. Toutefois, le trafic venant de Bourrignon en direction de la vallée devra transiter par Pleigne.** Il s'agira, dans la mesure du possible, de limiter les déplacements dans cette zone. En annexe à ce courrier, vous trouvez les horaires des courses ainsi que le plan du parcours.

Une hotline sera mise à disposition pour la gestion du trafic au 077 539 83 13.

Le comité d'organisation est très enthousiaste à la perspective d'organiser, dans la région, un événement de cette ampleur. Il est certain que vous comprendrez bien qu'il ne peut avoir lieu sans quelques désagréments dans les zones traversées et compte sur votre bienveillance. Il espère qu'en vous rendant attentifs à la situation suffisamment tôt, vous pourrez prendre les mesures adéquates et vous associer également à cet événement unique pour le Jura.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à visiter le site [cs2026jura.ch](https://cs2026jura.ch).

Le comité d'organisation vous remercie par avance, de votre compréhension. Et surtout, il se réjouit de vivre avec vous les prochains Championnats de Suisse de cyclisme sur route dans le Jura !



Horaire des courses :

Jeudi 25 juin 2026 – course contre la montre		
Début	Fin	Catégorie
10h00	*10h50	Handbike Homme
*10h20	*11h00	Handbike Femme
*10h30	*11h05	Paracycling Homme
*10h45	*11h10	Paracycling Femme
13h30	*14h10	U19 Femme
*13h45	*14h50	U19 Homme
*14h25	*15h40	Masters
*15h10	*15h50	U23 Femme
*15h25	*16h15	U23 Homme
18h00	*19h15	Elite Femme
19h00	*20h10	Elite Homme

Samedi 27 juin 2026 – course en ligne		
Début	Fin	Catégorie
08h30	*09h15	U15 Road Serie
08h32	*08h50	U13 & U11 Road Serie
09h30	*11h30	U17 Homme
09h32	*11h15	U17/U19 Femme

14h00	*17h45	Elite Femme
-------	--------	-------------

Dimanche 28 juin 2026 – course en ligne		
Début	Fin	Catégorie
08h00	*09h25	Paracycling
08h10	*09h20	Paracycling WH2-H5 + MH2
10h00	*13h00	U19 Homme
10h05	*12h25	Masters
13h30	*18h15	Elite Homme

\*Heure estimée

## Triage forestier Rangiers-Sorne-présentation

### Le Triage forestier Rangiers-Sorne : une organisation au service de nos forêts

Dans notre région, la forêt fait partie intégrante du paysage et du quotidien. Elle protège contre les dangers naturels, fournit une ressource renouvelable, abrite une biodiversité importante et offre un espace de loisirs apprécié de tous. Derrière cet équilibre se trouve un acteur essentiel mais souvent discret : le Triage forestier Rangiers-Sorne, qui assure la gestion des forêts pour plusieurs collectivités.



Créé en 2010 à la suite de la fusion de plusieurs triages, le Triage forestier Rangiers-Sorne regroupe neuf propriétaires forestiers publics, à savoir les communes mixtes de Courtételle, Develier, Haute-Sorne (représentant les bourgades de Courfavre, Bassecourt et Glovelier), ainsi que Saulcy, et les bourgades de Boécourt-Séprais, Bourrignon, Montavon, Sceut et Undervelier. A travers cette organisation, ce sont 3'500 hectares de forêts qui sont gérés de manière coordonnée ainsi que 900 hectares de forêts privées supervisées. Cela représente entre 14'000 et 18'000 m<sup>3</sup> de bois coupés par année.

Le fonctionnement du triage repose sur une répartition claire des rôles. Les collectivités restent propriétaires de leurs forêts et fixent les orientations stratégiques, tandis qu'une autorité de triage, composée de représentants de chaque collectivité, décide des travaux forestiers. Sur le terrain, la mise en œuvre est assurée par des professionnels, organisés en une équipe de gestion et une équipe forestière.

### Une équipe de gestion au service des activités forestières

La gestion du Triage forestier Rangiers-Sorne repose sur une équipe de professionnels chargée de coordonner l'ensemble des activités, représentant 3,1 postes à plein temps (3,6 dès 2027).

Sous la responsabilité du garde forestier responsable de triage, cette équipe, complétée par une garde forestière (80 %) ainsi qu'un contremaître forestier, une comptable (10 %) et une secrétaire (20 %), assure la planification des coupes de bois, l'organisation des travaux sylvicoles ainsi que le suivi administratif et financier. Elle est également en lien étroit avec l'Office cantonal de l'environnement ainsi que les entreprises actives dans le domaine forestier. Dès janvier 2027, un étudiant garde forestier ES (50 %), en formation en cours d'emploi à l'école forestière de Lyss, viendra compléter l'équipe.

Ce travail de coordination est essentiel pour garantir une gestion efficace et transparente. Il permet également d'anticiper les défis à venir, qu'ils soient économiques ou environnementaux. Les bureaux du triage sont situés à Bassecourt, au cœur de son périmètre d'action.

### Une équipe forestière active sur le terrain

Sur le terrain, l'équipe forestière met en œuvre les décisions prises. Composée de 2 postes à plein temps, un forestier-bûcheron et un forestier débardeur ainsi que de deux apprentis, elle intervient quotidiennement dans les massifs, en complémentarité avec les entreprises forestières professionnelles et formatrices de la région.

Ses tâches sont variées. Elles comprennent entre autres l'exploitation du bois, l'entretien des jeunes forêts, les soins aux peuplements, la sécurisation des chemins et des infrastructures. L'équipe intervient également lors d'événements imprévus, comme les tempêtes.

Les locaux de l'équipe, situés à Glovelier, au chemin du Tabeillon, permettent d'assurer une proximité avec les zones d'intervention. Outre les équipements de sécurité et les tronçonneuses, l'équipe est dotée d'un tracteur forestier débardeur, permettant un travail de qualité et une gestion efficiente des ressources.

## Une vision d'avenir : vers une gestion commune renforcée

Face aux défis croissants liés au changement climatique, à la pression des ravageurs et des maladies, à l'évolution du marché du bois, ainsi qu'aux enjeux liés aux ressources humaines et au renouvellement des compétences, le Triage forestier Rangiers-Sorne se doit de s'adapter.

Une étape importante sera franchie avec la mise en place d'une gestion commune renforcée, prévue au 1er juillet. Cette évolution repose sur le principe d'un « pot commun », visant à mutualiser davantage les travaux forestiers.

En renforçant la collaboration entre collectivités, les bourgeoisies entendent consolider leur rôle d'acteur clé du territoire et assurer la pérennité des forêts pour les générations futures, dans une logique de gestion durable et responsable du patrimoine forestier.

L'équipe du Triage forestier Rangiers-Sorne

## Citernes à mazout

Les chauffages à mazout sont encore nombreux dans le Canton du Jura (plus de 11'000 installations). Toutes ces installations sont alimentées à partir de citernes à mazout, qui peuvent potentiellement représenter un risque de pollution en cas d'événements ou de manque d'entretien. C'est pourquoi elles doivent être entretenues et contrôlées régulièrement.

Pour toutes les citernes de plus de 450 litres, quand elles se trouvent en zones S de protection des eaux souterraines, respectivement de plus de 2'000 litres hors zones S, la législation fédérale prescrit en effet **une révision au minimum tous les dix ans**. Cette révision doit être effectuée par une entreprise compétente et en mesure de garantir le respect de l'état de la technique (liste des réviseurs agréés disponible à l'adresse internet suivante :

- <https://www.citec-suisse.ch/fr/>.

L'Office de l'environnement rappelle que la responsabilité de faire contrôler et réviser sa citerne revient clairement à son détenteur ou sa détentrice. Dans les faits, les entreprises de révision de citernes se chargent en principe elles-mêmes de relancer les propriétaires qui manquent à leur obligation de faire réviser leur citerne.

La fréquence plus importante d'épisodes de fortes pluies entraînant des inondations ces dernières années accentue le risque de pollution en présence de citernes à mazout non entretenues. Un propriétaire vaudois dont les citernes non conformes ont causé une pollution des eaux à la suite d'une inondation du sous-sol de son bâtiment s'est ainsi vu récemment infliger une lourde amende par la justice de son canton.

## Frelons asiatiques

La progression du frelon asiatique sur le territoire jurassien s'accélère fortement. Face à cette situation, le groupe cantonal de pilotage a revu son organisation et la stratégie de lutte. Désormais, la priorité est donnée à l'élimination des nids primaires, plus accessibles et plus simples à détruire au printemps. Avec le retour des beaux jours, la population est donc appelée à la vigilance, afin de repérer les nids primaires qui se forment souvent à faible hauteur dans des cabanes de jardin ou sous les avant-toits.

Présent dans le canton du Jura depuis 2017, le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) connaît une expansion marquée.



En 2025, 176 nids ont été détruits, contre 36 nids en 2024, illustrant une augmentation rapide de sa population.

Créé en 2024, le groupe de pilotage réunit la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), la Fédération Jurassienne d'Apiculture (FJA), le CABI, la nouvelle association «Dare-Dard» et l'Office de l'environnement. Cette collaboration coordonne les actions de sensibilisation, de formation et de lutte. L'association Dare-Dard se voit désormais confier un rôle renforcé dans la coordination et l'élimination des nids.

L'expérience acquise montre qu'une destruction systématique de tous les nids n'est plus réaliste. La stratégie se concentre donc sur les nids primaires, construits au printemps par les reines fondatrices. Petits et souvent situés à faible hauteur, ils se trouvent fréquemment sous les avant-toits, dans des cabanes de jardin, garages, nichoirs et buissons, ce qui les rend plus faciles à repérer et éliminer.

En été, les individus issus des nids primaires forment ailleurs des nids secondaires, gros et sphériques (jusqu'à 80 cm) souvent en hauteur (plus de 10 m, parfois en cimes d'arbres). Ils abritent des milliers d'individus et peuvent générer des centaines de nouvelles reines fondatrices. Ils sont aussi bien plus difficiles à repérer et éliminer. Les nids secondaires continueront d'être détruits en fonction de leur accessibilité et, notamment, lorsqu'ils présentent un risque sécuritaire ou impactent des ruchers.

La population est invitée à signaler toute observation suspecte d'individus ou de nids sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch) et à faire preuve d'une vigilance particulière au printemps, afin de repérer les nids primaires. En cas de nid proche d'habitations ou d'activités humaines, et après confirmation qu'il s'agit bien de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers sont invités à mandater un spécialiste habilité pour procéder à son élimination. Les frais peuvent généralement être couverts par les assurances. Une liste des prestataires habilités à l'élimination est disponible sur [www.jura.ch/frelonasiatique](http://www.jura.ch/frelonasiatique).

Monsieur Kevin Bieri, conseiller communal, est la personne de contact au sein des Autorités communales.

## Moustiques tigres

Le Canton du Jura n'a, à ce jour, pas encore détecté la présence du moustique tigre sur son territoire. Toutefois, celui-ci est désormais bien implanté dans plusieurs régions voisines : tous les cantons, à l'exception de Neuchâtel, et toutes les régions limitrophes françaises ont déjà signalé sa présence. Cette progression géographique soutenue rend une détection prochaine dans notre canton probable.

Le moustique tigre peut transmettre des maladies virales telles que la dengue, le Zika et le chikungunya. En Suisse, aucune transmission locale de ces maladies n'a été enregistrée à ce jour. Le risque sanitaire lié à ce moustique est actuellement considéré comme très faible dans notre contexte. La principale nuisance est liée à son comportement diurne et à son agressivité à la piqûre, qui peut fortement perturber les activités en plein air.

Dans l'attente d'une détection sur le territoire jurassien, un dispositif de surveillance annuel a été mis en place depuis 2020, et se poursuit en 2026 : les pièges à pontes ont été installés dans la zone ferroviaire de

Delémont, en partenariat avec l'Institut Suisse de Médecine Tropicale et de Santé Publique (Swiss TPH).

En l'absence de population établie de moustique tigre dans le canton, la stratégie pour 2026 repose sur trois axes prioritaires :

**Détection précoce** : maintenir et améliorer le dispositif de surveillance pour identifier toute première détection le plus tôt possible.

**Prévention et sensibilisation** : informer la population et les communes sur les gestes simples pour identifier le moustique-tigre et éviter l'installation de gîtes larvaires.

**Élimination rapide** : en cas de détection confirmée, intervenir immédiatement pour éliminer les éventuels foyers isolés avant toute établissement d'une population.

Tout citoyen peut signaler un moustique suspect via le site <https://www.zanzare-svizzera.ch/fr/rapport/>. Ces signalements sont analysés par le Swiss TPH et contribuent directement à la surveillance nationale.

L'aide de la population est indispensable pour identifier les débuts d'installation et supprimer les lieux de ponte. Elle implique deux gestes simples :

1. Empêcher la ponte : éliminer tous les petits volumes d'eau stagnante - coupelles de plantes, vieux pneus, récipients abandonnés, arrosoirs, trous dans les murs, etc. Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération (le moustique tigre évite les gros volumes d'eau comme les piscines).
2. Prendre une photo nette moustique entier de dos avec tête et pattes arrières et signaler sans tarder tout potentiel moustique tigre directement sur la plateforme nationale [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch).



Quelques recommandations afin de lutter contre ce moustique :

## PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI





**Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... – qui pourraient retenir de petites flaques.**



**Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent de nombreux insectes prédateurs du moustique.**



**Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.**



**Vider tout récipient ouvert contenant de l'eau.**



**Fermer hermétiquement les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasol, etc.).**



**Comblir avec du sable les espaces qui contiennent inévitablement de l'eau.**

**Luttons contre le moustique tigre. Coupons-lui l'eau !**

**Comment aider ?**

- ✦ **Éliminez les sites de ponte dans votre jardin !**
- ✦ **Signalez tout moustique suspect via la plateforme : [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch)**



Chemin Fin de Vanné et Dos les Cras – enrobé posé et banquettes réalisées



Chemin Les Houelets – décapage et creusage des bords



Chemin Les Champs de Courcelles – pose de la planie



Chemin Les Champs de Courcelles – travaux terminés

## Réfection des dessertes agricoles

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> étape de réfection des dessertes agricoles se poursuivent. Quelques photos pour illustrer l'avancement des travaux :



Chemin Fin de Vanné et Dos les Cras – réalisation de la planie

## Agenda des manifestations

### Votation fédérale

Dimanche 14 juin 2026 de 10h00 à 12h00, bureau communal.

### Assemblée communale ordinaire

Mercredi 17 juin 2026, 19h30, salle des assemblées du bâtiment communal. Le verre de l'amitié sera servi au terme de l'assemblée.

### Fête du village

Samedi 11 juillet 2026, place de l'école.

### Fête du 1<sup>er</sup> Août

Samedi 1<sup>er</sup> août, dès 18h00, cabane Le Cerneux.

### Bibliobus – animation « Ensemble »

Mardi 8 septembre 2026 de 16h00 à 18h00, place de l'école.

### Fête de la Boiraderie – Moto-club jurassien

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026

### Tables d'hôtes - Tavolata

Les prochaines dates pour la table d'hôtes sont les suivantes :

- 30 juin
- 18 août
- 15 septembre
- 6 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au 079 835 27 79 le vendredi qui précède.

## Adresse et horaire

Commune de Bourrignon

Rue de l'Eglise 8

2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : bourrignon@develier.ch

### Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 10 h 30 – 11 h 30 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 10 h 30 – 14 h 00

Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30 16 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 10 h 30 - 11 h 30 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 10 h 30 - 11 h 30 Fermé l'après-midi

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 10 h 30 à 11 h 30 :

- du lundi 15 juillet au vendredi 24 juillet 2026 et
- du lundi 10 août au vendredi 14 août 2026.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

